



DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 145

L'ÉTUDE SUR L'IMPORTANCE DES ABEILLES ET DE LEUR SANTÉ DANS LA PRODUCTION DE MIEL, D'ALIMENTS ET DE GRAINES

Adoption du neuvième rapport du Comité
de l'agriculture et des forêts et autorisation au comité
de demander une réponse au gouvernement

Discours de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 28 mai 2015

LE SÉNAT

Le jeudi 28 mai 2015

L'ÉTUDE SUR L'IMPORTANCE DES ABEILLES ET DE LEUR SANTÉ DANS LA PRODUCTION DE MIEL, D'ALIMENTS ET DE GRAINES

ADOPTION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ
DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS ET AUTORISATION
AU COMITÉ DE DEMANDER UNE RÉPONSE
AU GOUVERNEMENT

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, je suis heureuse de prendre la parole au sujet de la motion visant l'adoption du neuvième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, intitulé *L'importance de la santé des abeilles pour une production alimentaire durable au Canada*. J'aimerais remercier le sénateur Mockler, le président du comité, de son leadership et de sa contribution importante à la préparation de ce rapport.

Je veux aussi remercier les autres sénateurs qui ont pris part à cette étude. J'ai une pensée spéciale pour le sénateur Mercer, qui ne peut malheureusement pas être parmi nous, mais qui a appuyé cette étude depuis ses débuts.

[Traduction]

Depuis quelques années, la santé des abeilles, ou plutôt, le mauvais état de santé de celles-ci, suscite des inquiétudes à l'échelle mondiale. Dans son numéro de mai 2015, le magazine *National Geographic* consacre 18 pages aux plus importants pollinisateurs de la planète. La semaine dernière, nos voisins du Sud ont annoncé de nouvelles mesures visant à favoriser la santé des abeilles dans le cadre d'une stratégie nationale visant à promouvoir la santé des abeilles domestiques et des autres pollinisateurs, de même qu'un plan d'action axé sur la recherche sur les pollinisateurs.

Hier, c'était au tour de votre comité de dévoiler neuf recommandations en vue d'améliorer et de protéger la santé des abeilles au Canada.

Comme vous le savez bien, honorables sénateurs, les abeilles jouent un rôle majeur pour l'environnement et pour la production d'aliments, de semences et de miel au Canada.

[Français]

Tout au long de notre étude, depuis novembre 2013, nous avons appris que les abeilles domestiques sont essentielles à la pollinisation des plantes, des fruits et des légumes, et qu'elles jouent un rôle important tant dans le système agricole que dans la préservation des écosystèmes. La pollinisation du canola, qui est l'une des cultures les plus rentables au Canada, constitue également un secteur d'activité important de l'industrie apicole canadienne.

Au Canada, la valeur des abeilles domestiques, en ce qui concerne la pollinisation des cultures, est évaluée à plus de 2 milliards de dollars par année. Dans le monde, leur contribution à l'alimentation humaine est estimée à plus de 200 milliards de dollars américains.

[Traduction]

Les pollinisateurs jouent un rôle crucial dans la pérennisation de la production alimentaire. Une bouchée de nourriture sur trois que nous consommons est le fruit du dur labeur des pollinisateurs. De plus, 70 des 100 espèces culturales qui assurent 90 p. 100 de l'alimentation mondiale sont pollinisées par les abeilles. Les abeilles sont essentielles à l'alimentation humaine.

[Français]

En 2014, le Canada comptait plus de 8 700 apiculteurs commerciaux et amateurs qui géraient plus de 694 000 colonies. Je souligne qu'une seule colonie peut compter plus de 50 000 abeilles. Or, 66 p. 100 de ces colonies se trouvent en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Par contre, la majorité des apiculteurs, soit 68 p. 100, vivent en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. Ma province, l'Alberta, produit 42 p. 100 du miel au Canada. La valeur de l'industrie de l'apiculture en Alberta est évaluée à 79 millions de dollars. Chaque année, l'Ouest canadien compte sur 300 000 colonies d'abeilles pour la pollinisation du canola hybride.

[Traduction]

Honorables sénateurs, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un maillon aussi précieux de notre chaîne de production alimentaire. Toutefois, compte tenu de l'absence de données comparatives, il est difficile de parler d'un déclin mondial de la santé des abeilles. D'autres pays ont cependant observé un taux de mortalité supérieur à la normale chez les abeilles.

• (1600)

La mortalité des abeilles est très préoccupante. Au Canada, depuis 2006-2007, les pertes annuelles au cours de l'hiver ont systématiquement dépassé le taux moyen de 10 à 15 p.100 de la population des colonies. L'hiver de 2013-2014 a été particulièrement éprouvant pour les abeilles du Canada, dont la moyenne des pertes s'est établie à 25 p. 100. Les apiculteurs de la Colombie-Britannique ont perdu en moyenne 15 p. 100 de leurs colonies, et ceux de l'Ontario, jusqu'à 58 p. 100.

[Français]

Les témoins qui ont comparu devant notre comité ont relevé plusieurs facteurs de stress qui interagissent entre eux et qui minent la santé des abeilles, comme le climat et les changements climatiques, le transport des abeilles, la gestion des ruches, les maladies et les pathogènes, les insecticides comme les néonicotinoïdes, et l'absence de diversité florale. La santé des abeilles est donc fragilisée par de nombreux facteurs.

Le Canada a déjà pris des mesures pour répondre aux préoccupations qui ont été soulevées. Toutefois, il faudrait en faire davantage pour répondre à de sérieux problèmes. Le comité a donc proposé neuf recommandations au gouvernement du Canada, notamment à l'intention d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Santé Canada et du ministère des Finances. Les recommandations visent principalement à améliorer la gestion de la ruche, les pratiques agricoles et l'enregistrement des produits chimiques, tout en augmentant le financement de la recherche à long terme.

[Traduction]

Honorables sénateurs, je vous exhorte à lire cet important rapport que votre comité a rédigé et qui illustre le travail considérable accompli par le Sénat.

Je propose donc l'adoption de cette motion.

Son Honneur le Président : Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

(La motion est adoptée, et le rapport est adopté.)